



Aide financière pour les dépenses énergétiques

Coup de pouce énergie

Depuis le début de l'année 2023, la facture énergétique a augmenté de 30%. Pour faire face à ces dépenses, une aide ponctuelle de 250 euros est proposée par la Région et l'Union européenne, sous conditions de ressources, dès maintenant.

L'aide s'adresse aux ménages dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 60 % du salaire médian annuel.

Vous souhaitez vérifier votre éligibilité ou déposer votre demande ?

Rendez-vous sur la plateforme dédiée : <https://www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie>

Le dispositif est ouvert du **1er juillet au 31 octobre 2023**, mais il sera distribué dans la limite des crédits disponible.

NE TARDEZ PAS À DÉPOSER VOTRE DEMANDE !

En cas de difficulté, la Ville vous accompagne dans vos démarches.

Sans rendez-vous, sur présentation au CCAS de l'Hôtel de Ville

- Le lundi de 13h à 19h,
- les mardis, mercredis, jeudis de 9h à 12h et de 13h à 17h,
- et le vendredi de 13h à 17h.

Se munir :

1. du dernier avis d'imposition,
2. d'une pièce d'identité,
3. d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
4. et d'un RIB).

COUP DE POUCE ÉNERGIE 250€



POUR ALLÉGER VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES*

La Région et l'Union européenne mobilisées pour le pouvoir d'achat des Français.
www.iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie

*Éligible sous conditions



COUP DE POUCE ÉNERGIE

QU'EST-CE QUE LE COUP DE POUCE ÉNERGIE ?

Depuis le début de l'année 2023, la facture énergétique des ménages a augmenté en moyenne de 30 %. Dans ce contexte, la Région Île-de-France et l'Union européenne lancent Coup de pouce énergie, une aide ponctuelle de 250 euros pour aider les foyers franciliens les plus vulnérables à faire face à cette augmentation.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

L'aide de 250 euros s'adresse aux ménages dont le revenu fiscal est inférieur ou égal à 60 % du salaire médian annuel, soit par exemple 14,802 euros pour une personne seule ou 35,525 euros pour un couple avec 3 enfants.

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

Pour vérifier son éligibilité et demander l'aide, rendez-vous sur iledefrance.fr/coup-de-pouce-energie à partir du 5 juillet 2023.

